

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-37/SG/FIN autorisant M. et Mme Charles Bonanno à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, quartier de Boulaos titre foncier n° 221

n° 73-37/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
6 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. et Mme Charles Bonanno sont autorisés à acquérir un immeuble bâti, sis à Djibouti, quartier de Boulaos, d'une superficie de 2.125 mètres carrés, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 221 au nom de la Société A. Besse et Cie (Mer Rouge).